

MAIRIE DE RONGÈRES

03150

Conseil municipal du 9 avril 2021

Compte-rendu de séance

L'an deux mil vingt et un, le **9 avril**, le Conseil Municipal de la Commune de RONGÈRES, légalement convoqué le **1^{er} avril 2021** s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Christophe MINET**, Maire.

Etaient présents : Lionel CHIGNOL, Chantal DESSERT, Sonia FAYET, Nathalie GADET-AUROUX, Philippe GENIN, Cyrielle JOUANNEAU, Frédérique LEROUX, Michel MAITRE, Olivier PISSOCHET, Hervé POIGNE, Laurent POURRET, Dominique VERDIER

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Anna BONET, Julie CAVEAU

Pouvoir(s) donné(s) à Dominique VERDIER par Julie CAVEAU, à Cyrielle JOUANNEAU par Anna BONET

Le Conseil Municipal désigne Laurent POURRET, secrétaire de séance

Monsieur le Maire sollicite l'accord des membres présents afin que soit rajouté à l'ordre du jour le point suivant :

- Demande d'annulation de réservation du Foyer La Forterre de la part de M. et Mme PIRIOU

Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour le rajout de ce point à l'ordre du jour.

1) Demande d'annulation de réservation du Foyer La Forterre par M. et Mme PIRIOU

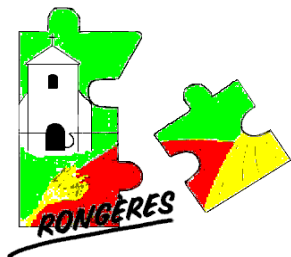
Monsieur le Maire informe l'assemblée de la signature d'une convention pour la location du Foyer de la Forterre en date du 18 février 2020 par Monsieur et Madame Gérard PIRIOU pour les 22 et 23 août 2020. Il précise que le versement d'un acompte de 50 % soit 100 euros a été réalisé et que le chèque a été encaissé le 20 février 2020 sous le titre n°42, Bordereau n°07. Au vu des conditions sanitaires, les festivités prévues en août 2020 ont été annulées et reportées au week-end de Pâques 2021. Là encore, la location a du être annulée. M. et Mme PIRIOU souhaiteraient être remboursés de l'acompte versé puisque cette location a été reportée puis finalement annulée pour une raison indépendante de leur volonté.

Monsieur le Maire propose donc :

- ☞ De rembourser la somme de 100,00 € à Monsieur et Madame Gérard PIRIOU, somme correspondant à l'acompte versé à la location

Après délibération et vote avec 15 voix POUR le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de rembourser la somme de 100 € à M. et Mme Gérard PIRIOU correspondant à l'acompte versé dans le cadre de la location du Foyer de la Forterre les 22 et 23 août 2020 puis les 3 et 4 avril 2021.
- **MANDATE** M. le Maire pour transmettre cette délibération à la Trésorerie de Moulins Municipale.

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

2) FINANCES : comptes de gestion, comptes administratifs et affectations des résultats de l'année comptable 2020

➤ Budget M14

⊙ Compte de gestion 2020

Monsieur le Maire procède à la présentation du compte de résultats 2020 envoyé par Mme la Trésorière de Moulins Municipale.

En section d'investissement, les dépenses et recettes budgétés s'élèvent à 194 646.78 €. Les dépenses réellement effectuées sont de 103 251.31 € et les recettes réellement enregistrées sont de 108 873.15 €, soit un excédent de 5 621.84 € sur cette section d'investissement.

En section de fonctionnement, les dépenses et recettes budgétés s'élèvent à 403 284.96 €. Les dépenses réelles sont de 315 836.70 € et les recettes réelles de 395 476.14 € ce qui laisse apparaître un excédent de 79 639.44 €.

Les **résultats de clôture cumulés** sont les suivants :

Déficit de 62 733.26 € en investissement (le résultat de 2019 était en déficit de 68 355.10 €)

Excédent de 101 480.40 € en fonctionnement (le résultat de 2019 était en excédent de 74 215.73 €)

Après discussion, Monsieur le Maire soumet le compte de gestion 2020 du budget principal M14 au vote :

- 15 voix POUR le compte de gestion 2020 du budget M14.

⊙ Compte administratif 2020

Monsieur le Maire se retire pour le compte administratif 2020. Monsieur Michel MAITRE, doyen de séance et adjoint aux finances procède à la présentation de ce dernier.

Investissement

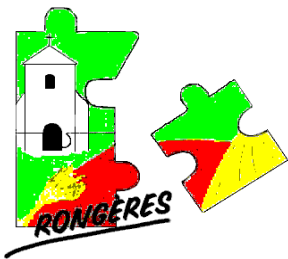
Dépenses	Prévues :	194 646.78 €
	Réalisées :	171 606.41 €
	RAR :	12 000.00 €
Recettes	Prévues :	194 646.78 €
	Réalisées :	108 873.15 €
	RAR :	40 000.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévues :	403 284.96 €
	Réalisées :	315 836.70 €
	RAR :	0.00 €
Recettes	Prévues :	403 284.96 €
	Réalisées :	417 317.10 €
	RAR :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 62 733.26 €
Fonctionnement :	101 480.40 €
Résultat global :	38 747.14 €

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

Sur le Compte Administratif figurent les résultats du vote tels que donnés ci-dessus :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABST : 0

et sont apposées les signatures des conseillers présents.

⊙ Affectation des résultats 2020

Le compte de gestion et le compte administratif de l'année 2020 pour le budget principal ayant été votés, Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats suivante :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

▪ Un excédent de fonctionnement de :	79 639.44 €
▪ Un excédent reporté de :	21 840.96 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	101 480.40 €
▪ Un déficit d'investissement de :	62 733.26 €
▪ Un excédent des restes à réaliser de :	28 000.00 €
Soit un besoin de financement de :	34 733.26 €

Le conseil Municipal **DECIDE** par 15 voix **POUR** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

▪ RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 - excédent :	101 480.40 €
▪ AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE - 1068 :	34 733.26 €
▪ RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT - 002 :	66 747.14 €
<hr/>	
▪ RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE - déficit :	62 733.26 €

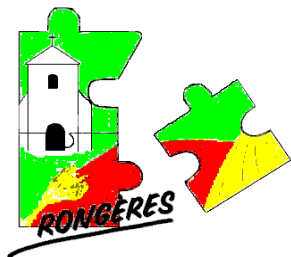
➤ Budget M49

⊙ Compte de gestion 2020

Monsieur le Maire procède à la présentation du compte de résultats 2020 envoyé par Madame la Trésorière de MOULINS MUNICIPALE concernant le budget assainissement.

En section d'investissement, les dépenses et recettes budgétés s'élèvent à 233 157.09 €. Les dépenses réellement effectuées sont de 105 568.66 € et les recettes réellement enregistrées sont de 229 783.33 soit un excédent de 124 214.67 € sur la section d'investissement.

En section de fonctionnement, les dépenses et recettes budgétés s'élèvent à 49 516.77 €. Les dépenses réelles sont de 34 899.14 € et les recettes réelles de 31 332.01 € ce qui laisse apparaître un déficit de 3 567.13 €.

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

Les **résultats de clôture cumulés** sont les suivants :

Excédent de 13 595.72 € en investissement (le résultat de 2019 était en déficit de 110 618.95 €)

Excédent de 12 480.50 € en fonctionnement (le résultat de 2019 était en excédent de 16 047.63 €).

Après discussion, Monsieur le Maire soumet le compte de gestion 2020 du budget assainissement M49 au vote :

- 15 voix POUR le compte de gestion 2020 du budget assainissement

Ⓢ Compte administratif 2020

Monsieur le Maire se retire pour le compte administratif 2020. Monsieur Michel MAITRE, doyen de séance et adjoint aux finances procède à la présentation de ce dernier.

Investissement

Dépenses	Prévues :	233 157.09 €
	Réalisées :	216 187.61 €
	RAR :	6 000.00 €
Recettes	Prévues :	233 157.09 €
	Réalisées :	229 783.33 €
	RAR :	6 185.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévues :	49 516.77 €
	Réalisées :	34 899.14 €
	RAR :	0.00 €
Recettes	Prévues :	49 516.77 €
	Réalisées :	47 379.64 €
	RAR :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	13 595.72 €
Fonctionnement :	12 480.50 €
Résultat global :	26 076.22 €

Sur le Compte Administratif figurent les résultats du vote tels que donnés ci-dessus :

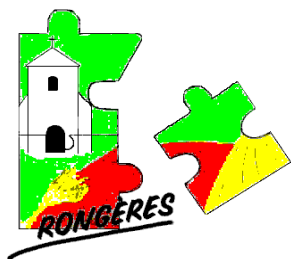
POUR : 14 CONTRE : ABST :

et sont apposées les signatures des conseillers présents.

Ⓢ Affectation des résultats 2020

Le compte de gestion et le compte administratif de l'année 2020 pour le budget assainissement ayant été votés, Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats suivante :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

▪ Un déficit de fonctionnement de :	3 567.13 €
▪ Un excédent reporté de :	16 047.63 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	12 480.50 €
▪ Un excédent d'investissement de :	13 595.72 €
▪ Un excédent des restes à réaliser de :	185.00 €
Soit un excédent de financement de :	13 780.72 €

Le conseil Municipal **DECIDE** par 15 voix POUR d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

▪ RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 - excédent :	12 480.50 €
▪ AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE - 1068 :	0.00 €
▪ RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT - 002 :	12 480.50 €

▪ RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE - excédent :	13 595.72 €
--	-------------

3) FINANCES : vote des budgets 2021

➤ BUDGET M49 (Assainissement) :

⊙ Affectation d'une part du personnel communal sur le budget M49 :

Prise en charge de 4 heures d'entretien par mois de Didier GROSEILLER pour l'entretien des stations sur le budget M49 pour un montant de 899.94 € bruts pour l'année 2021.

VOTE : 15 voix Pour, 0 Abstention, 0 voix Contre

⊙ Budget 2021 :

Pour la section d' EXPLOITATION, tant en recettes qu'en dépenses, le budget primitif 2021 présenté s'équilibre à la somme de **46 509.50 €**

Pour la section d' INVESTISSEMENT, tant en recettes qu'en dépenses, le budget primitif 2021 présenté s'équilibre à la somme de **117 314.00 €**

Ce budget assainissement s'équilibre cette année sans subvention d'équilibre du budget principal.

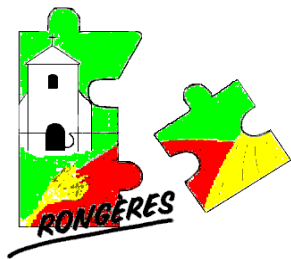
VOTE : 15 voix Pour, 0 Abstention, 0 voix Contre

➤ BUDGET M14 (Principal) :

⊙ Taxes Communales :

Taux votés par l'assemblée : TFB : 36,74 % TFNB : 37,23 %

VOTE : 15 voix Pour, 0 Abstention, 0 voix Contre

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

⊙ Frais de scolarité 2020 - 2021 pour les enfants hors commune scolarisés à RONGÈRES :

Le montant de la participation est fixé à 635.05 € par enfant à compter de la rentrée scolaire 2012 - 2013 ; il est dit que ce montant sera augmenté chaque année au 1^{er} septembre selon l'évolution constatée de l'indice des prix à la consommation (référence INSEE) sur une année (du 1^{er} juin au 1^{er} juin N+1).

Cette participation a été réévaluée pour 2019 - 2020 de 1.2 % d'augmentation soit un montant de 672.67 €.

En juin 2020, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 0.2 % sur un an donc, pour l'année scolaire 2020/2021, le montant de la participation sera de **674.02 €**.

VOTE : 15 voix Pour, 0 Abstention, 0 voix Contre

⊙ Subventions aux associations (les membres du Conseil Municipal, membres du bureau d'une association rongéroise sont invités à ne pas prendre part au vote de la subvention qui concerne leur association).

Désignation	Montant	Désignation	Montant
AMCR	50.00 €	Club de natation	0.00 €
ASR	300.00 €	Société musicale	80.00 €
La Gym	200.00 €	Association des Maires	223.48 €
Pétanque Rongéroise	200.00 €	Bibliothèque dép.	86,52 €
Club de l'amitié	150.00 €	Souvenir Français	60.00 €
Les Amis de l'école	0.00 €		
Passion création	0.00 €		
Comité des fêtes	400.00 €		
La Boîte à Fils	0.00 €		
Les Affranchis	0.00 €		
		Total : 1 750,00 €	

VOTE : Le Conseil Municipal se prononce majoritairement favorablement sur ces subventions, précision étant faite que les membres concernés par des associations ne se sont pas prononcés pour les associations auxquelles ils adhèrent.

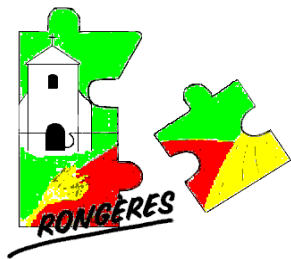
⊙ Budget 2021 :

Pour la section de Fonctionnement, tant en recettes qu'en dépenses, le budget primitif 2021 présenté s'équilibre à la somme de **447 960.14 €** avec un virement à la section d'investissement de **85 222.00 €** et une subvention de fonctionnement sur le budget du CCAS d'un montant de **6 122.14 €**.

Aucune subvention d'équilibre n'est nécessaire sur le budget assainissement pour ce budget 2021.

Pour la section d'Investissement, tant en recettes qu'en dépenses, le budget primitif 2021 présenté s'équilibre à la somme de **581 133.26 €**.

VOTE : 15 voix Pour, 0 Abstention, 0 voix Contre



MAIRIE DE RONGÈRES

03150

4) Règlement assainissement

Laurent POURRET procède à la présentation du règlement assainissement. Ce document travaillé et accepté par la commission assainissement sera très prochainement transmis aux administrés par le SIVOM avec la facture d'eau.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement d'assainissement ainsi présenté.

5) Motion de soutien au site de Sept Fons

La communauté de communes Entr'Allier, Besbre et Loire a été informée de la nécessité pour le groupe Stellantis situé sur le site de Sept-Fons à Dompierre sur Besbre, de réaliser des investissements de décarbonisation du « Cubilot » dans le but de répondre à la transition énergétique. C'est un projet indispensable à la poursuite de l'activité fonderie et d'usinage dans les mois et années à venir. Cet investissement permettra d'augmenter la capacité nécessaire de production pour compenser la perte de l'activité Moteurs Diesel en 2025.

Le conseil communautaire réuni ce lundi 29 mars 2021,

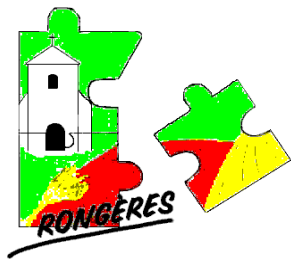
Considérant :

- Que cette usine de Sept-Fons est l'employeur le plus important de notre territoire et qu'il est donc indispensable pour nos équilibres économiques et notre attractivité que les emplois sur cette entité soient préservés et pérennisés ;
- Que l'activité de ce moyen de fusion permet le traitement de volumes importants de matières à revaloriser, contribuant ainsi à la protection de l'environnement ;
- Que ce site est idéalement situé au centre de la France et qu'il sera dès 2022 à proximité immédiate d'une bretelle de la future autoroute A79 en construction ;
- Que l'engagement de tous les salariés, montre sans équivoque leur attachement à cette entreprise ;

Demande

- A la région Auvergne Rhône-Alpes de tout mettre en œuvre dans le cadre de ses compétences pour accompagner cet investissement incontournable, notamment par un soutien financier significatif,
- Au groupe STELLANTIS de donner tous les moyens techniques au site de Sept-Fons pour assurer sa pérennité

Avis du Conseil Municipal de RONGERES sur cette motion de soutien : 15 Pour 0 Contre 0 Abstention



MAIRIE DE RONGÈRES

03150

Questions diverses

☞ Devenir des ateliers municipaux

Deux fermes des ateliers ont récemment cassé ce qui a mis en danger d'effondrement la toiture du bâtiment. Des élus sont intervenus pour réparer provisoirement la charpente. Monsieur le maire prévient de la dangerosité de ce bâtiment et sollicite le conseil municipal pour connaître le devenir des ateliers municipaux actuels. L'idée est avancée d'utiliser l'ancienne salle des fêtes à l'arrière de la Mairie en la transformant de façon à pouvoir y installer les ateliers. Mise en vente de l'ancien bâtiment ? Une réflexion est nécessaire sur ce sujet.

☞ Organisation des élections départementales et régionales

La Préfecture de l'Allier interroge les maires pour connaître leur avis concernant un éventuel report des scrutins à venir, considérant la situation épidémiologique en cours sur le territoire.

Les conditions sanitaires seront-elles suffisantes ? Monsieur le Maire précise que pour l'instant les maires sont plutôt favorables à l'organisation des scrutins. Il interroge le conseil municipal sur ce sujet.

A l'unanimité, celui-ci se prononce favorablement à la tenue des scrutins prévus en juin prochain (les 13 et 20 juin).

Concernant l'organisation physique des scrutins sur la commune de RONGÈRES, monsieur le Maire propose que les deux scrutins soient organisés dans deux salles différentes. Le Conseil Municipal donne son accord sur cette proposition d'organisation.

Monsieur le Maire précise que l'organisation en deux salles nécessite des bénévoles supplémentaires et fait appel aux personnes intéressées.

☞ Point sur les appels d'offres pour le projet de rénovation de l'église Sainte Marie Madeleine

Dépôt des dossiers possibles jusqu'au lundi 12 avril 2021. Plusieurs visites ont été faites, notamment pour le lot « vitraux » où de nombreuses entreprises se sont déplacées.

Lot 1 : échafaudage - couverture : 4 entreprises reçues

Lot 2 : désamiantage : 4 entreprises reçues

Lot 3 : échafaudage - maçonnerie - pierre de taille : 6 entreprises reçues

Lot 4 : plâtrerie peinture : 3 entreprises reçues

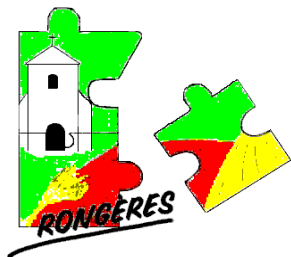
Lot 5 : vitraux : 7 entreprises reçues

☞ Retour du contrôle CAF sur l'exercice 2019 de l'accueil de loisirs

Le contrôle n'a pas fait remonter de gros problème. Bilan positif.

☞ Evolution des accueils de loisirs

Une réunion s'est tenue récemment au niveau communautaire pour éventuellement faire émerger un accueil de loisirs communautaire. Le dossier est délicat. Tous les maires ne sont pas dans cet objectif. Une prochaine réunion doit avoir lieu à la Mairie de Varennes sur Allier pour déboucher sur des échanges constructifs. Cela répondrait à une vraie demande des familles du secteur.

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

☞ Organisation de la fête patronale 2021

Julie CAVEAU, Présidente, nous a fait part de la tenue d'une réunion du Comité des Fêtes au cours de laquelle il a été décidé de ne pas organiser de fête patronale pour cette année 2021.

☞ Demande d'occupation du domaine public par le restaurant La Forterre

Les gérants du restaurant ont investi dans du matériel pour aménager la terrasse extérieure afin de recevoir les personnes dehors dès qu'ils pourront rouvrir leur établissement. Ils ont sollicité la commune pour utiliser l'accès devant l'église, sur le côté du restaurant afin d'étendre leur zone de réception. Monsieur le Maire souhaite recueillir l'avis du conseil municipal quant à cette demande. Le Conseil Municipal ne voit pas d'inconvénient à cette occupation.

Dégradations sur la commune

Nathalie GADET interpelle monsieur le Maire quant au mail envoyé concernant les incivilités constatées sur la commune de RONGÈRES. Elle émet l'idée de mettre à disposition / créer un lieu où les jeunes pourraient éventuellement se retrouver. Monsieur le Maire donne davantage de renseignements sur les faits. Il indique qu'il s'agit surtout de rodéos de jeunes en moto qu'il est allé rencontrer. En vain. Le problème a de nouveau été constaté depuis... Pour aménager un lieu, il est nécessaire d'investir, ce qui n'est pas prévu pour cette année 2021.

Fin de séance : 23 heures

Christophe MINET, Maire	Hervé POIGNE, 1 ^{er} adjoint	Michel MAITRE, 2 ^e adjoint
Laurent POURRET, 3 ^e adjoint	Chantal DESSERT, 4 ^e adjointe	Dominique VERDIER
Philippe GENIN	Julie CAVEAU absente excusée pouvoir à Dominique VERDIER	Sonia FAYET
Cyrielle JOUANNEAU	Anna BONET absente excusée pouvoir à Cyrielle JOUANNEAU	Nathalie GADET-AUROUX
Lionel CHIGNOL	Olivier PISSOCHET	Frédérique LEROUX